MATERNELLE : UNE ÉCOLE À PART ENTIÈRE QU'IL FAUT DÉFENDRE

Synthèse

Juin 2014

PREMIÈRE ENTRÉE À L'ÉCOLE : UNE ÉTAPE CHARNIÈRE

Pendant de nombreuses années, l'école maternelle a fait l'objet d'attaques régulières, certaines remettant en cause son utilité même. Pour le Sgen-CFDT, la maternelle est bel et bien une école à part entière qu'il faut défendre en prenant en compte sa spécificité : elle se situe à une étape charnière entre les structures de petite enfance et l'école élémentaire.

Une prise en charge des jeunes enfants (0 – 2 ans) doit donc être proposée aux familles avant l'école, en mettant en place différentes structures complémentaires. Elle doit garantir un accueil de qualité, accessible à tous et diversifié pour répondre aux besoins des parents (avec gratuité ou aide accordées selon les ressources).

Une scolarisation des 2-3 ans est importante, surtout pour les enfants issus de familles défavorisées. Elle est en effet le premier maillon de la réussite scolaire, parce que seul moyen d'accès précoce et gratuit à un accueil éducatif.

Mais pour le Sgen-CFDT, plus que l'âge d'entrée en maternelle, c'est la qualité des différentes transitions entre familles, structures de la petite enfance et école maternelle qui est importante.

Une autre transition l'est tout autant : celle entre l'école maternelle et l'école élémentaire. Pour le Sgen-CFDT, la maternelle doit donc retrouver sa place prioritaire pour la réduction des inégalités, pour l'acquisition des premiers apprentissages, en particulier dans le domaine du langage.

Fédération des Sgen-CFDT – contact@sgen.cfdt.fr

Ne pas jeter sur la voie publique – Sgen-CFDT

Pour le Sgen-CFDT, il faut :

- **Renforcer l'accueil**

  – donner aux enseignants le temps et les moyens d'associer les parents à la vie de l'école pour réduire le décalage entre les objectifs de l'école et les représentations que les familles en ont ;

  – accompagner la rupture avec la cellule familiale, en particulier pour ceux n'ayant jamais fréquenté des structures collectives.

- **Prendre en compte le rythme du jeune enfant**

  – mettre en place un véritable partenariat entre les différentes structures de la petite enfance et l'école pour éviter les ruptures, en particulier pour les plus-petits, grâce à des classes passerelles dont la création doit être encouragée ;

  – respecter l'équilibre entre temps de repos et temps d'activités ;

  – aider les enfants à identifier les lieux et les personnes lors des transitions entre temps scolaire et périscolaire.

Rythme scolaire : une réforme au milieu du gué

La réforme des rythmes scolaires et le retour à cinq matinées de classe avait pour objectif de mieux répartir dans la semaine les temps d'apprentissages. Les difficultés de mise en œuvre ne peuvent certes pas être niées, mais elles sont souvent liées à l'absence voire à l'impossibilité de dialogue entre les différents partenaires, notamment certaines collectivités territoriales.

La mise en œuvre des nouveaux rythmes a été particulièrement délicate en maternelle. Pour les enfants de cet âge, il faut en effet assurer une continuité de prise en charge avant, pendant et après le temps scolaire, et considérer le temps de l'enfant dans sa globalité. Cette prise en charge doit être structurée autour des besoins personnels, familiaux et sociaux du jeune enfant. Or l'absence de dialogue au niveau local n'a parfois pas permis le respect de ces principes.

Pour le Sgen-CFDT, il fallait mettre fin à la semaine de 4 jours (2008) condamnée par tous lors de sa mise en place. Mais la réforme est restée au milieu du gué. C'est ce que le Sgen-CFDT a exprimé au Conseil supérieur de l'éducation (CSE) en défendant seul un amendement pour une réforme globale, soutenu par aucune autre organisation syndicale. La réflexion doit maintenant porter sur l'année scolaire, interroger le nombre de jours de classe et le volume horaire en réduisant la journée scolaire, et concerner également le second degré.

Il est nécessaire de donner des réponses différentes selon l'âge de l'enfant. Est-il indispensable qu'un enfant de petite section ait une journée scolaire aussi longue qu'un enfant de CM2 ?

Ne pas jeter sur la voie publique – Sgen-CFDT

- **Mettre en place des conditions de scolarisation adaptées**

  – renforcer l'encadrement en abaissant les effectifs et le diversifier en garantissant la présence d'ATSEM qualifié par classe et en favorisant la présence d'éducateurs de jeunes enfants ;

  – avoir des locaux adaptés aux jeunes enfants en donnant des préconisations aux collectivités territoriales pour que les lieux de vie soient équipés d'espaces modulables, variés, permettant à la fois le collectif et l'isolement, le mouvement et le repos…

De nouveaux programmes en 2015

En 2008, le Sgen-CFDT avait dénoncé l'écriture des programmes qui sous-tendaient une idéologie les rendant mécanistes dans l'apprentissage et simplistes dans l'acquisition des savoirs.

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture sera défini en décembre 2014. C'est dans ce cadre que doivent se situer les futurs programmes de maternelle. Ils seront présentés en septembre 2014 et publiés en janvier 2015 afin de permettre aux collègues de préparer leur mise en œuvre en septembre 2015.

Pour le Sgen-CFDT, les programmes doivent prendre en compte les finalités de l'école maternelle : socialiser, scolariser, lutter contre les inégalités, faire apprendre et exercer… Ils doivent être définis sur l'ensemble du cycle pour favoriser la transition vers l'école élémentaire et en particulier vers le CP. Cette étape de la scolarité nécessite d'associer, encore plus, les parents.

Contrairement à ce qui s'est fait ces dernières années, le langage, le jeu et les manipulations doivent retrouver toute leur place. Qui plus est, l'utilisation des outils numériques doit être développée au service de l'acquisition des compétences. Enfin, l'école maternelle doit redevenir une école bienveillante qui valorise les progrès des enfants plutôt que de stigmatiser les échecs. Cela suppose de redéfinir l'évaluation, trop centrée sur l'écrit.

- **Former les enseignants**

Les Espé doivent proposer des modules de formation spécifiques à l'école maternelle dans les domaines suivants :

– développement de l'enfant (physiologique et psychologique), prenant en compte les derniers travaux de recherche ;

– mécanismes de développement et de l'apprentissage du langage ;

– sensibilisation au handicap pour une identification précoce ;

– pédagogie différenciée pour une meilleure gestion de l'hétérogénéité de la classe.

Conditions de travail : prévenir les TMS

À l'école maternelle, les enseignants sont confrontés à des contraintes pouvant à long terme altérer la santé : station debout prolongée, port de charges lourdes, travail à faible hauteur, bruit, contraintes vocales… L'employeur doit prendre en compte ces contraintes : « l'employeur doit assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs de l'établissement, y compris les travailleurs temporaires » (Loi de 1991, art. L.4121-1 et suivants du Code du travail).

Pour la CFDT, une formation spécifique aux risques professionnels doit être apportée aux professeurs des écoles au cours de leur formation initiale. Cette formation doit prendre en compte une sensibilisation aux risques (posture, voix, bruit…), et l'employeur doit veiller à mettre en place des actions de prévention. La qualité de vie au travail et la santé au travail doivent être une priorité.

Ne pas jeter sur la voie publique – Sgen-CFDT

LE SGEN-CFDT, LA CFDT DANS L'ÉDUCATION

Un choix évident : la CFDT !

La CFDT est forte de 900 000 adhérents.

Elle est la deuxième organisation syndicale dans la Fonction publique.

Le Sgen-CFDT peut répondre à vos questions professionnelle, mais le réseau CFDT est également un point d'appui pour vous aider à résoudre les problèmes hors du cadre strictement professionnel.

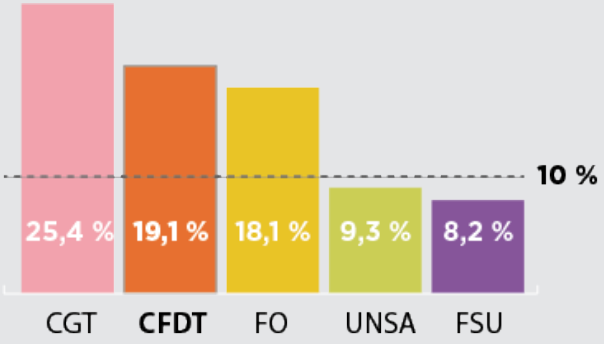

Notre démarche : le dialogue social. Le Sgen-CFDT est force de propositions et porte des revendications constructives, tout en s'opposant quand il le faut. Il prend en compte les intérêts de l'ensemble des acteurs concernés dans une logique de solidarité et d'intérêt général.

La même organisation regroupe toutes les catégories, ce qui n'empêche pas de prendre en charge chacune d'elles.

Présent dans quasiment toutes les instances, **le Sgen-CFDT est représentatif pour l'ensemble des personnels.**

POUR ADHÉRER ET CONTACTER LE SGEN-CFDT :

Nom, prénom :.....

.....

Adresse personnelle : .....

.....

.....

Téléphone : .....

Mail : .....

Bulletin à retourner au Sgen-CFDT
de votre académie

Coordonnées sur

sgen.cfdt.fr

ADHÉRER EN LIGNE

Ne pas jeter sur la voie publique – Sgen-CFDT